

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée d'interrompre le député. Il lui reste encore un tout petit peu de temps.

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: L'honorable député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, l'aéroport international Pearson.

M. Gouk: Madame la Présidente, mes collègues font remarquer que je vous ai obligée à m'interrompre pour me dire que j'ai toujours la parole.

J'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire sur cette question, si ce n'est que des consultations auront lieu. La première chose que j'ai dite la première fois que j'ai pris la parole au début de cette session au printemps, c'est que je n'étais pas ici pour faire opposition par plaisir. Je serai le premier à applaudir le gouvernement le jour où il présentera une mesure législative sur laquelle nous serons d'accord, mes électeurs et moi. Si je ne suis pas d'accord, j'espère que je serai en mesure de proposer d'autres solutions. C'est ce que nous essayons de faire en rencontrant des gens.

J'ai moi-même certaines idées. Je n'essaie pas de les vendre aux assemblées publiques. J'essaie d'examiner avec les gens les solutions possibles, à quoi nous devons essentiellement en venir et ce que le gouvernement propose, puis d'écouter les choix qui sont les leurs. J'espère que nous aurons la possibilité de tenir des consultations. Nous ne nous posons pas en adversaires. Nous ne disons pas: «Nous n'acceptons rien de ce que vous proposez parce que cela amoindrit notre plan» ou vice-versa. Nous voulons ce qui va fonctionner pour les Canadiens. Je suis sûr que nous travaillons tous dans ce même but.

• (1705)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke pour avoir commenté mes observations.

J'assure au député que nous sommes sincères. Le ministre du Développement des ressources humaines est quelqu'un que j'observe ici depuis 1980. C'est quelqu'un qui respecte les bonnes idées. Nous ne pouvons rien faire ici sans idées.

Les députés d'en face devraient savoir que nous allons prendre toutes les idées aptes à améliorer le tissu social de notre pays et cela, d'où qu'elles viennent.

Je veux revenir sur les observations du député au sujet du membre de l'équipe de ski de la Commission d'assurance-chômage. Cette équipe de ski me pose des problèmes pour diverses raisons. D'abord, le député dit que ce jeune homme touche un salaire annuel de 40 000 \$ environ pour planter des arbres pendant trois mois. En touchant des prestations d'assurance-chômage pendant qu'il offre gratuitement ses services en tant

que patrouilleur à ski, cette personne risque de nuire à quelqu'un d'autre qui aura alors besoin de toucher davantage que les prestations de base.

Autrement dit, si je cherchais un travail dans une station de ski au salaire de 15 \$ ou 20 \$ l'heure parce que je ne gagnais pas ces 40 000 \$ pour trois mois de travail, je ne trouverais rien parce qu'un type comme cela ferait le travail bénévolement.

Le député ne croit-il pas qu'une entreprise dont la santé et la prospérité sont assurées parce que les contribuables en assurent le financement par le biais du régime d'assurance-chômage devrait être tenue de rendre des comptes de telle sorte que nos efforts ne soient pas annulés?

M. Gouk: Madame la Présidente, je ne suis pas certain où le député voulait en venir. J'espère qu'il me remettra sur la bonne voie si je passe à côté de la question.

Dans le cas de la personne dont j'ai parlé dans mon exemple, la station de ski fait appel à des bénévoles, mais elle est également obligée d'avoir du personnel à plein temps pour obtenir son permis d'exploitation. Ce jeune homme était bénévole. S'il avait accepté l'emploi à plein temps, il aurait vraisemblablement été remplacé par un autre bénévole. L'emploi à plein temps qu'il n'a pas accepté parce qu'il voulait rester bénévole a dû être donné à un autre patrouilleur. Dans cet exemple, le jeune homme n'a pas pris l'emploi de quelqu'un d'autre en travaillant comme bénévole pendant qu'il touchait des prestations d'assurance-chômage.

Je crois que le problème vient du fait que nous avons supprimé certains des facteurs qui incitaient les gens à travailler. Ce n'est pas seulement une question d'application des règles. Certains diront que, s'il n'y a pas de travail pour ce jeune homme et que, de toute façon, il touche des prestations d'assurance-chômage, c'est aussi bien qu'il soit sur les pentes de ski.

L'une des choses que nous nous demandons en ce qui concerne l'assurance-chômage, c'est si une personne qui fait 40 000 \$ par année devrait pouvoir toucher, pendant plusieurs mois, des prestations d'assurance-chômage qui sont payées en partie grâce aux cotisations versées par une personne qui gagne 27 000 \$ et qui travaille 52 semaines par année.

Il doit y avoir une limite où nous pouvons dire à un demandeur: «Vous avez gagné plus de tel montant. Vous avez dépassé le montant garanti. Vous n'êtes donc plus admissible aux prestations ou encore vos prestations seront considérablement réduites.»

• (1710)

Je suis certain que le député est au courant de notre position concernant la pension de vieillesse pour les personnes à revenu élevé. Si nous appliquions le même principe au programme d'assurance-chômage, nous pourrions économiser plusieurs milliards de dollars.